



2025 CODE DE CONDUITE

VICTAULIC A POUR OBJECTIF D'APPORTER UNE PRODUCTIVITÉ INNOVANTE, UNE ASSURANCE ET UNE DURABILITÉ À CHAQUE CONSTRUCTION DANS LE MONDE

TABLE DES MATIÈRES



UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG	3	PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT	21
PRINCIPES DIRECTEURS	4	RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS	22
À PROPOS DU CODE	5	Contrôle de référence – fournisseurs/entrepreneurs/consultants	
À qui est destiné le code?		PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI	24
Responsabilités		Harcèlement sur le lieu de travail	
Formation annuelle sur le code de conduite		Divertissements sexuellement explicites	
Obtenir de l'aide et signaler un problème présumé		Milieu de travail hostile	
Non-représailles et protection des dénonciateurs		Protection des informations confidentielles sur les employés	
SANTÉ ET SÉCURITÉ	7	Directives sur le travail flexible	
Normes mondiales et politiques locales		EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES	27
Drogue et alcool sur le lieu de travail		Crainte de relayer des « mauvaises nouvelles »	
Violence sur le lieu de travail		Retenue des profits pour de futures périodes	
DURABILITÉ	9	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	28
LOIS ANTI-CORRUPTION	10	Brevets, marques commerciales, droits d'auteur, secrets commerciaux, logo Victaulic et informations confidentielles	
Invitations des responsables gouvernementaux		Accords de confidentialité	
PAIEMENTS INDUS	12	Le logo Victaulic et le mot Victaulic servant de marque	
POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET D'INVITATIONS	13	Utilisation de marques commerciales ou de documentations protégées par le droit d'auteur des tiers	
CONFLIT D'INTÉRÊTS	14	PROTECTION DE L'ACTIF DE LA SOCIÉTÉ	29
CONCURRENCE LOYALE ET OUVERTE/ANTITRUST	16	Ordinateurs et sécurité des données	
CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL	17	Intelligence artificielle	
Sanctions commerciales		ACTIVITÉ POLITIQUE	30
Boycottage		Activité politique personnelle	
Contrôle des exportations		COMMUNICATIONS EXTERNES	31
Exportations présumées		Médias d'informations et médias spécialisés	
Règlementations douanières		Réseaux sociaux	
Programmes gouvernementaux		QUI CONTACTER ?	32
FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS	19	Plusieurs personnes compétentes chez Victaulic peuvent fournir des renseignements en rapport avec le code.	
Contrats avec des tiers		Numéro vert d'alerte	
Utilisation des marques commerciales de Victaulic ou des témoignages d'employés par des tiers			



UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG
PRINCIPES DIRECTEURS
À PROPOS DU CODE
SANTÉ ET SÉCURITÉ
DURABILITÉ
LOIS ANTI-CORRUPTION
PAIEMENTS INDUS
POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS
CONFLIT D'INTÉRÊTS
CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST
CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL
FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS
PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT
RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS
PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI
EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ
ACTIVITÉS POLITIQUES
COMMUNICATIONS EXTERNES
QUI CONTACTER ?

VICTAULIC A POUR OBJECTIF D'APPORTER UNE PRODUCTIVITÉ INNOVANTE, UNE ASSURANCE ET UNE DURABILITÉ À CHAQUE CONSTRUCTION DANS LE MONDE



Rick Bucher
Président et PDG

UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG

Que vous fassiez partie de notre organisation depuis de nombreuses années ou juste quelques mois, je souhaite vous remercier pour votre engagement à mener vos activités conformément à l'éthique et à la loi de tous les pays dans lesquels nous sommes présents.

La réputation de Victaulic est fondée sur le fait que ses employés agissent de façon équitable et honnête. Il est également important que nous travaillions ensemble afin de respecter des normes éthiques élevées pour nos clients, de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, de soutenir les piliers du développement durable et d'entretenir des relations empreintes de respect et de dignité avec nos fournisseurs, nos revendeurs et notre clientèle. Notre réussite future dépend du niveau de respect de notre Code de conduite. Une seule erreur de jugement de la part de l'un d'entre nous peut avoir de sérieuses conséquences pour la totalité de la société.

Le Code de conduite est un ensemble clairement défini de principes et de lois servant à guider nos activités à l'échelle internationale. Il nous aide également à identifier des signaux d'alerte potentiels qui pourraient mener à des litiges ou d'autres sanctions à l'encontre de la société.

Dans le cadre de votre emploi, vous devez absolument vous conformer au Code de conduite de l'entreprise. Ainsi, vous êtes protégés des représailles en vertu de la politique de protection des dénonciateurs. Si vous êtes témoin d'une situation qui vous rend mal à l'aise ou que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à en parler avec votre superviseur, avec le service des ressources humaines, le responsable chargé de la conformité, au service de l'audit interne ou à tout membre de l'équipe de direction. Si vous préférez rester anonyme, vous pouvez envoyer vos questions et préoccupations sur notre ligne verte d'alerte gratuite (voir le page 33) ou vous connecter à notre site Web victaulic.ethicspoint.com.

Chaque employé doit s'engager personnellement à respecter le Code de conduite de Victaulic. Donc, s'il-vous-plaît, familiarisez-vous avec le Code, étant donné que tous les employés seront priés de confirmer qu'ils l'ont lu, compris et respecté.

J'apprécie sincèrement votre dévouement envers l'intégrité de nos activités et l'exercice de vos responsabilités avec une parfaite fiabilité.



UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PRINCIPES DIRECTEURS

Toujours respecter les lois et les règles qui régissent vos activités commerciales.

Faire preuve d'éthique dans tout ce que vous entreprenez.

Traiter les employés avec équité et recourir à des pratiques en matière d'emploi qui sont basées sur l'égalité des chances pour tous les employés. Nous nous engageons à garantir des conditions de travail sûres et saines et à créer un espace où l'on peut communiquer ouvertement.

Travailler loyalement avec les fournisseurs, distributeurs et clients en traitant chacun avec respect et dignité.

Protéger les actifs, corporels et incorporels, de Victaulic et s'assurer qu'ils sont utilisés dans le but de servir les intérêts de l'entreprise.

Faire preuve de bon sens et réfléchir aux répercussions de vos actions pour Victaulic lorsque vous communiquez avec les autres, que ce soit au sein de l'entreprise ou à l'extérieur de celle-ci.

Garder les valeurs fondamentales de Victaulic à l'esprit dans tout ce que vous faites :

**NOUS TRAVAILLONS MIEUX ENSEMBLE
NOUS NOUS IMPOSONS LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES
NOTRE APPROCHE EST AXÉE SUR LA CLIENTÈLE**

PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Personne n'est en mesure de vous indiquer l'attitude appropriée ou inappropriée dans chacune des situations qui se présenteront à vous. En cas de doute, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal ? Est-ce que je sais vraiment si c'est légal ou devrais-je m'informer auprès de mon superviseur, du responsable régional de la conformité ou du service juridique ?
- Est-ce en contradiction avec les valeurs fondamentales de Victaulic ?
- Est-ce que je fais participer les bonnes personnes ?
- Comment me sentirais-je si je devais parler de ma situation aux membres de ma famille ?
- Si j'agis ainsi, vais-je être juste ? Comment me sentirais-je si je lisais ce que j'ai fait dans un journal, ou si je devais m'en expliquer devant un tribunal ?

Et souvenez-vous que...

- Si vous savez que ce n'est pas bien, ne le faites pas.
- Si vous avez des doutes, demandez.
- Continuez de poser la question jusqu'à ce que vous obteniez une réponse.
- Ne faites pas abstraction de ce qui pourrait constituer, ou constitue, une conduite illégale ou contraire à l'éthique, signalez-la.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



À PROPOS DU CODE

À QUI EST DESTINÉ LE CODE ?

Le Code de conduite s'applique à tous les directeurs, agents et employés de Victaulic, ainsi qu'à ses sociétés affiliées et ses filiales dans le monde. Les entités pour lesquelles Victaulic possède plus de 50 % des droits de vote ou celles pour lesquelles Victaulic a le contrôle de la gestion doivent adopter et respecter le code. Les employés de Victaulic travaillant avec des tierces parties, comme des conseillers, des agents, des représentants commerciaux, des distributeurs et des entrepreneurs indépendants, doivent :

- Exiger des tierces parties qu'elles acceptent de se conformer aux aspects pertinents du Code.
- Fournir aux parties des renseignements concernant les exigences relatives à la politique de conformité.
- Prendre des mesures – y compris résilier un contrat – s'ils apprennent qu'une tierce partie a manqué à son obligation de respecter les politiques de conformité de Victaulic.

RESPONSABILITÉS

Responsabilités de la société

- Mener ses activités dans le monde entier d'une manière conforme à l'éthique et à la loi.
- Donner à tous les employés des lignes directrices claires sur la conduite des activités.
- Mettre en œuvre le Code.
- Assurer une bonne communication et une formation complète afin que tous les employés aient connaissance du Code et le comprennent.
- Faire respecter le Code par l'intermédiaire de mesures incitatives et disciplinaires adaptées.
- Mettre en place des systèmes de détection et de signalement précoces en cas de suspicion de comportement délictueux ou d'infraction grave.
- Garantir que le signalement de violations présumées au Code ne donnera lieu à aucune représailles.
- Exiger de tous les employés qu'ils respectent le Code.
- Modifier le Code si nécessaire.

Responsabilités du superviseur

- Montrer l'exemple en se conduisant et en gérant son service conformément au Code.
- Revoir régulièrement le Code avec les employés.
- Transmettre toutes les demandes relatives au Code à un responsable régional de la conformité, au service conformité de la société ou au service juridique et s'assurer que les problèmes ont été pris en compte.
- Faire respecter les exigences du Code.
- Garantir un environnement de travail qui favorise le dialogue et dans lequel les employés qui respectent le Code n'ont pas à craindre de représailles.

Responsabilités des employés

- Comprendre les lois et réglementations qui s'appliquent aux fonctions exercées et les respecter.
- Lire, comprendre et respecter le Code.
- Demander conseil à son superviseur, au responsable régional de la conformité (RCO), au service de la conformité de la société ou au service juridique quant à la conduite appropriée à adopter au nom de Victaulic.
- Participer à des formations sur la conformité.
- Signaler rapidement toutes infractions présumées à la loi ou au Code à son superviseur, au responsable régional de la conformité, au service de conformité de la société, au service juridique ou par le biais du numéro vert d'alerte de Victaulic.
- Si un problème que vous avez soulevé n'est pas résolu, donner suite et soumettre le problème par un autre biais.
- Coopérer aux enquêtes en rapport avec le Code.

Le non-respect du Code de conduite ou de toutes politiques connexes peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



À PROPOS DU CODE

FORMATION ANNUELLE SUR LE CODE DE CONDUITE

Tous les ans, les employés doivent participer à la formation sur le Code de conduite afin de bien comprendre leurs obligations permanentes, notamment l'obligation de signaler toutes violations réelles ou présumées. La formation sur le Code de conduite est proposée à tous les employés, partout dans le monde, soit en ligne sur Victaulic University ou en présentiel. Dans le cadre de ce processus de formation, les employés peuvent aussi demander une autre formation ou des précisions, et signaler un éventuel problème ou leurs préoccupations.

OBTENIR DE L'AIDE ET SIGNALER UN PROBLÈME PRÉSUMÉ

Les employés doivent toujours essayer de résoudre le problème ou de remédier à la situation en respectant le Code. Dans la mesure du possible, parlez directement avec la personne concernée de vos doutes ou de vos préoccupations, puis adressez-vous à votre supérieur hiérarchique.

Bien que discuter avec votre superviseur ou un responsable de votre service soit une bonne façon de signaler et de résoudre un problème, dans d'autres cas, il peut s'avérer plus efficace ou confortable d'utiliser une autre forme de signalement. C'est la raison pour laquelle tous les employés ont accès à différents mécanismes de signalement et ont toujours le droit de choisir leur mode ou leurs méthodes préférées.

Si vous préférez ne pas vous adresser directement à votre superviseur, ou pensez que sa réponse sera inappropriée, il existe plusieurs autres façons de trouver de l'aide. Vous pouvez parler à un professionnel des ressources humaines, au responsable régional de la conformité ou encore à un membre de l'équipe de direction. Vous pouvez aussi demander de l'aide ou signaler votre problème sur Pipeline en utilisant le numéro vert d'alerte ou la plateforme « Communiquez avec Rick ».

[QUI APPELER →](#)

NON-REPRÉSAILLES ET PROTECTION DES DÉNONCIATEURS

Tous les employés ou affiliés de Victaulic qui prennent connaissance de méfaits ou de violations soupçonnées du Code de conduite devraient signaler leurs préoccupations dès que possible. Pour protéger les personnes qui expriment leurs inquiétudes, Victaulic adhère à une politique stricte de non-représailles. Les personnes qui souhaitent soulever de réelles préoccupations doivent le faire sans crainte de représailles, de discrimination ou de toute autre mesure de rétorsion en lien avec un signalement fait en toute bonne foi. Tous les problèmes signalés seront pris au sérieux et feront l'objet d'une investigation et la confidentialité de toutes les parties impliquées sera respectée.

Pour obtenir d'autres informations à ce sujet, consultez la politique de Victaulic en matière de protection des dénonciateurs, sur Pipeline.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Victaulic respecte, partout dans le monde, l'ensemble des lois et réglementations fédérales, nationales et locales qui s'appliquent à ses opérations, notamment celles concernant la santé, la sécurité et l'environnement. Les employés s'efforceront, dans la mesure du raisonnable, de veiller à ce que les produits et sites d'activité de Victaulic soient sans danger pour le public et pour eux-mêmes. Un environnement et lieu de travail sain et sécuritaire n'est pas relèvé pas uniquement de la responsabilité des dirigeants de la société. Une attention est également requise de la part de chaque employé. Il existe plusieurs façons de signaler un problème de sécurité chez Victaulic, et tout le monde devrait se sentir libre de signaler ces problèmes à mesure qu'ils surviennent.

NORMES MONDIALES ET POLITIQUES LOCALES

Les réglementations en matière de sécurité diffèrent selon le pays ou l'État. Victaulic a établi des normes mondiales de sécurité, qui à leur tour, soutiennent toutes les politiques, plans et programmes en matière de sécurité qui sont nécessaires à chaque activité afin d'être conforme aux réglementations locales. À partir de ces normes mondiales de sécurité, chaque activité crée les normes de sécurité les plus détaillées en accord avec les réglementations locales. Il relève de la responsabilité de chaque employé de connaître et de respecter les normes de sécurité mondiales et les politiques locales en matière de sécurité de Victaulic.

DROGUE ET ALCOOL SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'usage de drogues illégales ou récréatives est interdit en tout temps dans toutes les installations de Victaulic ou sur les sites de projets. Victaulic dispose de politiques spécifiques qui définissent les règles sur la consommation de drogue et d'alcool sur le lieu de travail, y compris les médicaments sur ordonnance, dont, mais sans s'y limiter, la marijuana à usage thérapeutique et les narcotiques anti-douleurs. D'autres renseignements au sujet de ces politiques se trouvent dans le Manuel de l'employé ou peuvent vous être fournis par le gestionnaire des ressources humaines de votre région.

L'alcool peut uniquement être servi à l'occasion de réceptions organisées par la société, comme un pique-nique ou une fête, conformément aux règles locales de votre établissement et uniquement après l'obtention des autorisations nécessaires. L'alcool est également permis dans le cadre de coutumes commerciales habituelles, comme un dîner d'affaires dans un restaurant réunissant des membres du personnel de Victaulic et/ou des clients. Victaulic encourage une consommation responsable et recommande à tous les salariés et clients d'utiliser des modes de transport sûrs. Si vous soupçonnez qu'un de vos collaborateurs est sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue quelconque au travail, vous devez obligatoirement en avvertir la direction afin qu'une évaluation de l'aptitude au travail soit immédiatement réalisée.

VIOLENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Victaulic s'engage à offrir et préserver un lieu de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés, clients et visiteurs, conformément aux exigences de la loi. Notre responsabilité englobe la garantie que les employés, les clients et les visiteurs ne risquent pas de violence ou de blessure. La violence, les menaces, le harcèlement, les remarques ou les gestes désobligeants ou menaçants, ou tout comportement perturbateur sont inacceptables à tout moment sur le lieu de travail. Si vous êtes confronté à une situation qui vous met mal à l'aise ou que vous en êtes témoin, signalez-la.

De nombreux employés travaillent dans des établissements où la consommation ou la possession d'alcool ou de drogue, ou le fait de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogue risquerait de porter atteinte à leur propre sécurité et à celle des autres employés. À titre d'exemple, la capacité d'un employé d'une unité de production à utiliser un matériel lourd sans danger peut être réduite sous l'influence de médicaments antidouleur, même si la prescription de ce médicament est légale.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Q et R

Q : Un collègue qui avait un rendez-vous juste après le travail est averti une heure avant la fin de son quart de travail qu'il doit effectuer une tâche de maintenance qui exige un équipement de levage. Pour terminer sa tâche avant de partir, il décide de ne pas porter son équipement de protection contre les chutes. Rien de grave n'est survenu, mais cet incident m'a mis mal à l'aise. Est-ce que je dois le signaler ?

R : Oui. Aucune excuse n'est valable lorsque les exigences en matière de sécurité ne sont pas respectées. Votre collègue aurait dû expliquer la situation à son superviseur pour que la tâche soit reportée ou exécutée par un autre employé. Aucun employé ne devrait se sentir obligé de renoncer aux protocoles de sécurité ou ne pas porter l'équipement de sécurité obligatoire afin de respecter un délai.

Lorsque les exigences en matière de sécurité ne sont pas respectées, lorsqu'un risque est remarqué ou lorsqu'un collègue s'est inconsciemment placé dans une situation risquée, nous attendons de nos employés qu'ils interviennent pour empêcher un incident lié à la sécurité ou qui pourrait provoquer une blessure.

Q : Nous avons reçu récemment une nouvelle machine qui a été achetée pour accroître l'efficacité de notre production. Lors de son installation par le fournisseur, il est constaté que cette machine n'est pas pourvue de l'équipement de sécurité nécessaire pour protéger ses conducteurs. Dois-je mettre en service cet équipement ?

R : Non. La plupart des achats de grands équipements doivent être vérifiés conjointement par notre ingénierie de production et notre groupe chargé de la sécurité pour s'assurer qu'ils comportent toutes les protections nécessaires. Pour la plupart des achats d'équipements capitaux, les protections nécessaires font partie de l'étendue des travaux donnés contractuellement au fabricant. Lors de la réception et de l'installation d'un tel équipement, l'ingénieur de fabrication adéquat et le personnel chargé de la sécurité et de la production procèdent à une évaluation approfondie qui comprend tous les dispositifs de protection, le développement des procédures de fonctionnement et la formation ou la certification des conducteurs assignés, AVANT d'être mis en service.

Dans le cas où l'équipement reçu semble manquer des protections nécessaires, contactez immédiatement le groupe chargé de la sécurité pour faire valider son état de fonctionnement avant de le mettre en service.

EXEMPLES D'INFRACTION À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ :

Matias, un électricien chargé de la maintenance, travaillait sur un équipement électrique ou sous tension sans respecter les procédures de sécurité de verrouillage et d'étiquetage.

Jessie, une ébarbeuse, a trouvé une manière de faire son travail plus rapidement et mieux tout en répondant aux exigences de production en utilisant un outil différent de celui approuvé pour son poste. Elle a changé l'outil approuvé pour un outil qu'elle préférait, mais sans demander conseil à son superviseur.

Lorenzo nettoie son bureau et y trouve un vieil ordinateur qui ne fonctionne plus. Au lieu d'appeler le service informatique ou le service santé, sécurité et environnement pour obtenir les directives d'élimination des déchets, il le jette à la poubelle pour gagner du temps.

SIGNALEZ :

- Tous les accidents de travail
- Tout risque pour la sûreté, la sécurité ou la santé
- Toute préoccupation relative aux drogues et à l'alcool sur le lieu de travail



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



DURABILITÉ

Victaulic s'engage à accroître et développer ses activités de manière responsable et durable. Chez Victaulic, la notion de durabilité signifie mener ses activités de manière à prendre la responsabilité de son impact direct et indirect sur les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés locales et l'environnement. Cela signifie que nous travaillerons uniquement avec des partenaires ayant une culture d'éthique commerciale, que nous chercherons toujours à améliorer l'efficacité de nos matériaux et notre consommation d'énergie, tout en éliminant nos déchets de manière responsable afin de réduire les polluants et les autres sous-produits que nos activités peuvent générer. Nous allons promouvoir la durabilité auprès des clients, des associés et des fournisseurs et nous veillerons constamment à réduire notre impact global sur la planète et ses habitants.

Plus précisément, en tant qu'employés chez Victaulic, nous devons tous contribuer, à notre manière, à l'effort collectif. Des exemples d'actions personnelles comprennent :

LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Mesurer de façon responsable les ressources que nous utilisons et toujours rechercher des moyens de réduire notre dépendance à ces ressources.

- Lorsque nous le pouvons, utiliser des publications dans un format électronique plutôt que papier.
- Inclure l'efficacité énergétique et la durabilité aux décisions importantes que nous prenons.
- Éteindre la lumière lorsque nous quittons une pièce.
- Séparer les éléments recyclables du reste des déchets.
- Éteindre nos appareils électroniques régulièrement lorsque nous ne les utilisons pas.
- Respecter les permis et les réglementations environnementales locales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Se responsabiliser socialement les uns envers les autres, ainsi que lors de nos interactions avec nos collègues et nos partenaires externes.

- Promouvoir des pratiques équitables en matière d'emploi, notamment des conditions de travail sécuritaires, des horaires raisonnables et des salaires compétitifs au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.
- Déceler des signes de travail forcé et de main-d'œuvre infantine et les signaler.
- Respecter le droit humain et la diversité au sein du lieu de travail.
- Travailler au sein des communautés locales pour prendre en considération les impacts sociaux.
- Acheter nos matériaux chez des fournisseurs qui défendent des pratiques éthiques et durables.

TRANSPARENCE ET SIGNALEMENT

Faire preuve de transparence dans nos actions.

- Fournir des renseignements dans le cadre de nos obligations en matière de signalement, le cas échéant.
- Accepter d'évaluer nos processus et définir des façons de les améliorer pour parvenir à un monde meilleur.
- Signaler toute préoccupation concernant d'éventuels problèmes sociaux ou environnementaux.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



LES LOIS ANTI-CORRUPTION

La corruption sous toutes ses formes, partout, est inacceptable et constitue une violation du Code de conduite. Victaulic respecte toutes les lois relatives à la corruption, aux pots-de-vin et aux paiements indus, partout où l'entreprise travaille, et notamment, mais sans s'y limiter, les lois suivantes :

LOI SUR LES PRATIQUES DE CORRUPTION À L'ÉTRANGER (FCPA) DE 1977

Cette loi interdit les paiements illicites aux représentants de gouvernements étrangers pour l'obtention ou le renouvellement d'un marché. Elle exige des entreprises qu'elles tiennent des livres et registres précis et veillent au contrôle adapté de la comptabilité et des finances. De plus, en vertu de la loi FCPA, les actions d'une tierce partie agissant en qualité d'agent, de distributeur ou de consultant de Victaulic peuvent engager la responsabilité de la Société.

CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Chacun des 46 pays signataires a adopté des lois afin d'interdire le versement de pots-de-vin dans les transactions commerciales internationales et d'ordonner des changements comptables en vue de détecter les activités de corruption. Victaulic se conforme aux normes les plus strictes de la loi anti-corruption locale et des États-Unis partout où l'entreprise travaille et impose à ses sous-traitants, fournisseurs, distributeurs et clients de les respecter également.

LOI AMÉRICAINE SUR LES VOYAGES

Elle prévoit des poursuites fédérales pour les personnes accusées d'avoir versé des pots-de-vin dans des transactions commerciales et à des fonctionnaires publics. Ces lois s'appliquent à toutes les filiales de Victaulic.

INVITATIONS DES RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les collaborateurs de Victaulic interagissent avec des Entreprises d'État (EE) et des représentants de gouvernement (RG).

Des exemples de représentants de gouvernements comprennent les personnes suivantes et les membres de leur famille :

Type de représentants de gouvernement	Exemples
Employés d'une entité gouvernementale	Gestionnaires de projet pour une autorité de construction d'État, coordinateurs de permis ou inspecteurs pour un service de construction d'une ville, pompiers ou agents d'application des règlements municipaux
Représentants élus ou nommés	Gouverneur, maire, législateur, membre du conseil municipal ou juge
Candidats à une fonction publique	Candidat à un organe législatif local
Préposés ou employés d'une entité appartenant à l'État ou contrôlée par l'État	Directeur de l'exploitation d'une banque ou d'un opérateur téléphonique appartenant à l'État, agent d'approvisionnement dans une université d'État, gestionnaire d'achat dans un hôpital public
Préposé, employé ou représentant d'une organisation internationale publique	Employé du Fonds monétaire international (FMI), de la Croix Rouge ou de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
Préposé, employé ou représentant d'un parti politique	Chef du parti politique local
Personne physique agissant au nom d'une entité gouvernementale	Consultant privé agissant sous l'autorité du gouvernement

il existe souvent de forts risques associés aux entités appartenant à l'État et aux représentants du gouvernement, donc nous devons nous assurer qu'aucune transaction réalisée avec un employé d'un gouvernement puisse sembler influencer ses décisions commerciales.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



LOIS ANTI-CORRUPTION

LES LOIS ANTI-CORRUPTION INTERDISENT LE PAIEMENT OU L'OFFRE DE PAIEMENT :

de toute chose de valeur

- à un représentant du gouvernement étranger, un parti politique, un représentant de parti ou un candidat ;
- aux fins d'influencer tout acte visant à garantir un avantage indu ;
- pour obtenir, préserver ou orienter des activités.

Ces lois interdisent tout paiement illicite de fonds destinés à des fonctionnaires étrangers, et ce, même s'ils sont acheminés par un agent ou un consultant.

Les fonctionnaires étrangers comprennent les employés d'entreprises commerciales contrôlées par une agence gouvernementale ou dans lesquelles des autorités gouvernementales sont impliquées. Cela comprend également tout employé du gouvernement, d'un organisme international, d'un ministère, d'une agence ou toute personne occupant des fonctions officielles. Cela s'applique à toutes les fonctions publiques, indépendamment du rang.

Un processus pré-approuvé est en place concernant les cadeaux offerts à des représentants de gouvernement ou les frais de déplacement payés par Victaulic. Les divertissements proposés doivent rester dans des limites raisonnables. Dans le cas où un cadeau, un divertissement ou des frais de déplacement sont payés par Victaulic, il faut d'abord demander à l'entité appartenant à l'État ou au représentant du gouvernement si ce geste est acceptable.

Q et R

Q : Que signifie « toute chose de valeur » ?

R : Cette expression inclut les montants en espèces ou leurs équivalents, des biens corporels ou incorporels, des renseignements utiles, des promesses d'embauche, des paiements pour des campagnes ou du lobbying, des bourses scolaires ou universitaires, des équipements sportifs ou des véhicules de loisirs, des services à des prix gonflés ou des activités de divertissement au contenu sexuellement explicite. Elle peut également comprendre des frais de déplacement, de repas et de divertissement excessives. Si vous avez d'autres questions, contactez votre superviseur ou le [responsable régional de la conformité](#).

Q : Un ancien représentant de gouvernement veut travailler en tant que consultant pour notre entreprise et nous savons que cette personne possède une réelle expertise qui pourrait nous permettre de mieux comprendre les réglementations locales pour l'un de nos grands projets à venir. Pouvons-nous l'employer ?

R : Employer d'anciens représentants de gouvernement peut présenter des risques, surtout si ces personnes peuvent influencer leurs anciens collègues. Vous devez vous assurer que cette embauche n'implique aucune tractation malhonnête ou attente qui pourrait donner l'impression d'une influence inappropriée.

Q : Y a-t-il des limites sur ce que Victaulic peut ou ne peut pas payer lors de la réception de membres d'une agence gouvernementale ?

R : Oui. Avant de proposer un déplacement, un dîner ou un divertissement à un représentant de gouvernement, il relève de notre responsabilité de lui demander si cette proposition est acceptable dans le cadre de son rôle. Si cette proposition est acceptable de son côté, Victaulic peut, dans ce cas, payer un transport raisonnable, l'hôtel et des frais de repas raisonnables pour les employés, les agences gouvernementales ou les clients aux fins de leur présenter nos produits et services. La couverture de frais raisonnables devrait se limiter aux déplacements aller-retour aux établissements de Victaulic, à l'hôtel et aux repas durant la tournée de visites des établissements de Victaulic et des chantiers. Nous ne devons rien payer au-delà, notamment le transport et l'hébergement pour des déplacements annexes. Aucune somme en espèces ni aucun objet de valeur ne peut être versé à ces représentants du gouvernement. Victaulic a mis en place une procédure d'approbation préalable obligatoire dans Concur pour les projets d'invitations de représentants du gouvernement.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



Les paiements de facilitation, ou « pots de vin » sont monnaie courante dans de nombreuses régions où Victaulic a une activité. Ces paiements permettent, notamment, d'accélérer les actions gouvernementales de routine, comme l'obtention de permis et de licences, le traitement de documents par le gouvernement ou le chargement ou le déchargement d'un cargo. Bien que courants et routiniers dans bien des régions, ils sont en infraction expresse du Code de conduite de Victaulic, sans égards aux coutumes locales.

PAIEMENTS INDUS

Victaulic vend ses produits et services sur la base de leurs qualité sur le marché mondial. Nous allons vendre nos produits honnêtement et nous ne concluons aucune vente qui nous obligerait à agir illégalement ou en violation de cette norme.

Cela constitue une violation du Code de conduite de donner ou de recevoir ou de proposer de donner ou de recevoir des :

- pots-de-vin
- dessous-de-table
- paiements de facilitation
- faveurs
- services personnels
- cadeaux ou billets de spectacles d'une valeur trop importante
- Promesses d'embauche pour des membres de la famille

EXEMPLE D'INFRACTION À LA RÈGLE SUR LES PAIEMENTS INDUS :

Vous offrez à un entrepreneur une tablette en échange de renseignements permettant à Victaulic d'obtenir un avantage concurrentiel dans l'octroi d'un contrat lucratif.

Nous ne pouvons pas agir ou sembler agir de manière inappropriée dans le cadre de nos transactions commerciales. Nos relations avec nos fournisseurs, distributeurs, clients directs et autres parties, notamment les bureaux d'études et les entreprises de sous-traitance, ainsi que les organismes de régulation et d'agrément, doivent se fonder sur des pratiques commerciales licites, efficaces et loyales. L'acceptation par un employé Victaulic ou un membre de sa famille d'un cadeau ou d'une faveur d'un fournisseur, d'un sous-traitant, d'un agent ou d'un conseiller constitue une infraction au Code de conduite.

Bien que dans de nombreux pays, le versement de pots-de-vin aux représentants de gouvernement et aux entrepreneurs peut paraître une pratique courante, offrir un cadeau à des fonctionnaires étrangers (au public ou au privé) constitue une infraction aux lois et une menace à la concurrence loyale.

John, un ingénieur des ventes, propose d'embaucher un membre de la famille d'un entrepreneur en échange que sa soumission soit retenue pour un grand projet.

Tout employé de Victaulic qui paye ou facilite le paiement d'une somme indue ou remet un cadeau sera soumis à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. De plus, en vertu des lois applicables, l'employé peut voir sa responsabilité personnelle engagée, et même encourir une peine d'emprisonnement.

Dans les rares cas où il s'avérerait nécessaire pour vous d'effectuer un paiement indus sous la contrainte ou sous peine d'être tué ou blessé, un paiement peut être effectué et immédiatement signalé au service de la conformité.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

PAIEMENTS INDUS

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



« Mais il serait impoli de refuser... »

Les employés peuvent se trouver dans une situation où la pression sociale exercée pour accepter un cadeau qui dépasse le cadre financier de la société est telle que le refuser pourrait froisser le donneur. Dans une telle situation, les employés doivent prendre une décision immédiate et faire preuve de discernement. En pratique, un refus poli, en invoquant la politique de la société en matière de cadeaux, d'invitations et d'hébergement sera généralement bien compris. Si un employé se sent obligé d'accepter, il doit dans tous les cas en aviser son responsable dès que possible. Il est possible par exemple d'accepter le cadeau avec l'approbation de votre responsable, de le retourner avec un message courtois ou de l'offrir à une association caritative.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET D'INVITATIONS

Victaulic est résolue à respecter les normes d'intégrité et de déontologie les plus strictes. Les invitations et cadeaux de nature commerciale offerts aux clients font partie des activités commerciales normales de Victaulic et nous encourageons nos employés à renforcer les relations avec les clients au moyen de ces activités. N'oubliez pas que les cadeaux et les invitations appropriés, offerts ou reçus, ne créent pas nécessairement un conflit d'intérêts. Les employés doivent toutefois être conscients de l'impression que ces gestes laissent.

Aucun cadeau ne doit jamais être donné ou accepté dans l'intention d'influencer une décision commerciale ni en avoir l'apparence. Aucun cadeau ne doit jamais être donné ou accepté pendant ou dans un contexte de négociations contractuelles. Par ailleurs, un cadeau ne doit jamais être sollicité.

Les cadeaux acceptables doivent toujours être raisonnables et appropriés :

- Non monétaire – pas d'espèces, de cartes-cadeaux, de chèques-cadeaux
- de faible valeur (dans la limite de 75 \$ par an pour une même partie)
- marchandise (panier-cadeau, vin, vêtements, tasses, etc.) – voir le site Web des accessoires de Victaulic pour obtenir des suggestions appropriées

Q et R

Q : J'ai été invité à intervenir lors d'une conférence. Le commanditaire de la conférence m'a dit que je n'aurai aucun frais d'inscription et que mes frais de déplacement seraient payés si j'acceptais d'intervenir. Puis-je accepter?

R : Cela dépend. Des propositions comme celle que vous avez reçue sont courantes, mais les circonstances entourant la conférence, comme le lieu, la valeur par rapport à votre rôle à la conférence et d'autres facteurs peuvent nécessiter différents niveaux d'approbation. Demandez de l'aide à votre superviseur ou au service de la conformité afin de décider si vous pouvez accepter cette proposition.

Lors de la demande de compensation sur votre allocation de dépenses, vous devez décrire clairement tous les cadeaux et indiquer à qui ils ont été donnés, ainsi que leur rapport actuel avec Victaulic.

Les invitations à des congrès tous frais payés (y compris l'hébergement, le déplacement, les repas, etc.) doivent être pré-approuvées par le responsable régional de la conformité.

Les billets offerts pour des événements sportifs, musicaux ou tout autre forme de divertissements appropriés doivent être utilisés dans le but de créer un lien durable avec nos clients, et non en tant que cadeau. Pour cette raison, un représentant de Victaulic doit aussi participer à ces événements. Toute invitation à des « loisirs pour adultes » ou à tout événement impliquant la nudité ou un comportement impudique est interdite, y compris les repas dans des établissements proposant ce type d'activités.

Si vous avez des doutes sur l'acceptabilité d'un cadeau ou d'une invitation, vous devez consulter votre superviseur avant de l'offrir, et au besoin, communiquez avec notre service de conformité ou notre service juridique pour vous assurer qu'il ne contrevient pas à la politique de la société.

Une politique distincte s'applique aux cadeaux et aux invitations associés à des représentants du gouvernement, comme cela est mentionné à la page 11.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



CONFLIT D'INTÉRÊTS

Nos directeurs, préposés, employés et représentants doivent être loyaux envers Victaulic. Il y a conflit d'intérêts quand vos intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, de manière inappropriée, avec les intérêts de Victaulic.

Les conflits d'intérêts ne se terminent pas lorsque vous quittez le bureau. Vous devez gérer toutes les relations commerciales que vous pourrez avoir en gardant à l'esprit vos responsabilités vis-à-vis de Victaulic. Hors du bureau, efforcez-vous d'éviter toute situation qui pourrait conduire à un conflit d'intérêt, ou ce qui pourrait ressembler à un conflit d'intérêt, entre vous et Victaulic.

Mais, plus important encore, si vous êtes au milieu d'un conflit d'intérêts, ou si vous croyez que quelque chose pourrait y mener, vous êtes dans l'obligation de le signaler. Il incombe à l'employé de s'assurer qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts. Un employé qui aurait un conflit d'intérêts à signaler, que celui-ci soit potentiel, perçu ou réel, devrait le faire en utilisant les méthodes disponibles :

- en révélant le conflit à son responsable ou superviseur direct ;
- en révélant le conflit à son responsable régional de la conformité ou au service de la conformité ;
- en remplissant et envoyant le Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts qui se trouve sur la page relative à la conformité sur Pipeline.

De plus, il sera demandé aux employés qui suivent la formation annuelle relative au Code de conduite en ligne sur Victaulic University de confirmer qu'ils ont lu, compris et se sont conformés au Code, et

notamment à l'obligation de signaler toute violation réelle ou présumée, ainsi que tout conflit d'intérêts potentiel ou réel. Chaque année, les employés doivent signaler les conflits d'intérêts, même si ceux-ci ont déjà été approuvés par la direction.

Il est également important de révéler les conflits d'intérêts dès que possible, afin de permettre aux parties concernées d'évaluer les éventuels effets et de prendre des mesures pour atténuer le conflit. Ceci peut éventuellement forcer une personne à s'abstenir de prendre certaines décisions ou impliquer une ré-attribution des tâches.

EXEMPLES CARACTÉRISTIQUES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS :

- la participation dans les capitaux propres ou l'investissement (plus de 5 % des actions de l'entreprise) dans tout produit ou prestataire de services, client, distributeur ou concurrent ;
- des relations de conseil ou d'emploi d'un employé de Victaulic ou d'un membre de sa famille proche avec tout client, fournisseur ou concurrent ;
- toute activité commerciale externe (droit de propriété, emploi ou relation fournisseur/expert-conseil) qui entre ou qui peut entrer en concurrence avec les activités de la société ;
- toute activité externe pouvant entrer en conflit avec l'aptitude d'un collègue à consacrer le temps et l'attention appropriés aux responsabilités de la société.
- Les transactions d'achat ou de vente avec la société, où un employé devient aussi un client ou un fournisseur de Victaulic (sauf dans le

cadre de tout programme normal d'aliénation des biens de l'entreprise qui est généralement proposé aux employés).

- Des fonctions au sein du conseil d'administration de tout client, fournisseur ou concurrent, à moins que la société n'en ait été informée et ait approuvé ces rôles.
- La supervision, l'examen ou l'influence sur l'évaluation professionnelle, la rémunération ou les avantages de tout membre de votre famille proche (notamment votre conjoint-e, vos parents, vos grands-parents, vos enfants, vos petits-enfants, vos frères et sœurs, vos beaux-parents, vos beaux-enfants, vos beaux-frères et belles-sœurs) ou de tout ami proche.
- L'obtention d'un prêt de la part d'un client, d'un fournisseur ou d'un concurrent de la société autre qu'une banque. Un conflit d'intérêts peut également survenir si vous êtes un cadre de la société et que vous obtenez un prêt d'une banque avec laquelle la société a des relations commerciales, à moins qu'un prêt présentant des conditions similaires soit normalement offert aux clients de la banque et que le directeur de la conformité de la société en soit informé.
- Le fait de recevoir des services personnels de la part d'un fournisseur de Victaulic si vous pouvez éventuellement avoir une influence sur ses contrats avec Victaulic. Par exemple, employer un entrepreneur pour faire des travaux à votre domicile lorsque vous gérez les bâtiments et les terrains chez Victaulic.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

CONFLIT D'INTÉRÊTS

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



CONFLIT D'INTÉRÊTS

Q et R

Q : Je souhaite embaucher un ancien employé en tant qu'entrepreneur. Je pense à une personne en particulier, et j'aimerais privilégier sa candidature par rapport à d'autres candidats qui n'ont jamais travaillé pour notre entreprise. Est-ce acceptable ?

R : Il est acceptable d'embaucher un ancien employé en tant qu'entrepreneur. Toutefois, il doit suivre le processus normal de sélection et être comparé aux autres candidats. De plus, ses tarifs doivent s'aligner avec les tarifs des autres candidats.

Q : J'envisage d'exercer un second travail. Dois-je en informer quelqu'un ou obtenir une permission de qui que ce soit ?

R : Non. Victaulic n'empêche personne de prendre un second emploi, cependant vos obligations de travail premières sont pour Victaulic. Tout second emploi ne doit pas perturber vos fonctions chez Victaulic. Les heures de travail, l'équipement, les fournitures ou les ordinateurs de Victaulic ne doivent pas servir à un second emploi. Vous devez également vous assurer que ce second emploi ne crée pas de conflit d'intérêts avec Victaulic.

Q : J'entretiens des relations cordiales avec un consultant par le biais de mon travail dans l'entreprise. Je n'ai pas la possibilité d'influencer le renouvellement de son contrat ni sa rémunération. Il m'a invité à rester chez lui pour la fin de semaine pour jouer au golf sur un parcours dans sa région. Je payerai mes frais de transport et d'admission au terrain de golf, et j'amènerai sans doute un petit présent, comme une bouteille de vin ou des friandises pour mon hôte. Puis-je y aller ?

R : Vous pouvez accepter cette invitation. Victaulic ne souhaite pas s'immiscer dans les relations amicales de ses employés. Cependant, si vous aviez la possibilité d'influencer le contrat ou les attributions de projets de ce consultant, ou encore de superviser ou d'évaluer son travail, ce type de proposition pourrait être considérée comme un conflit d'intérêt. Si votre rôle dans l'entreprise change et que vous vous trouvez dans une situation où vous pourriez avoir une certaine influence, alors vous devez immédiatement divulguer cette relation amicale.

EXEMPLES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Une cadre supérieure siège également au conseil d'administration d'une entreprise qui fournit des services à Victaulic. La cadre doit faire connaître l'existence de ce conflit d'intérêts et se soustraire à toutes conversations/votes liés à nos produits.

Alisha, une directrice de l'embauche, obtient finalement l'autorisation de pourvoir un poste accessible depuis des mois. Son ami veut travailler pour Victaulic et Alisha sait qu'il conviendrait parfaitement pour ce poste. Afin d'éviter tout retard, Alisha embauche son ami sans divulguer le conflit d'intérêts et transfère la responsabilité de l'embauche à son responsable.

Je supervise un entrepreneur qui vient d'être nommé comme entraîneur de basketball de l'équipe de mon fils. Je m'inquiète que si la qualité de son travail ne convient pas ou si je dois mettre fin à son contrat, mon fils passera le reste de la saison assis sur le banc des joueurs.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



CONCURRENCE LOYALE ET OUVERTE/ANTITRUST

Victaulic s'est taillé une place de choix sur le marché grâce à ses produits de qualité supérieure et à son indépendance dans un système de marché libre. Nous croyons que la qualité, le prix et d'autres facteurs objectifs déterminent la réussite concurrentielle. Les lois contre la concurrence injuste, également connues sous les appellations de lois antitrust ou de commerce équitable, sont conçues pour encadrer les activités concurrentielles du marché. Les employés de Victaulic ne doivent jamais agir de manière coordonnée avec un concurrent ou d'une façon restreignant la concurrence loyale et ouverte.

Victaulic et tous ses employés et entités doivent respecter les lois antitrust et de commerce loyal interdisant l'établissement de prix, la division des territoires, la définition des modalités de contrat et autres activités semblables avec les concurrents qui ont des répercussions négatives sur la clientèle, et qui sont à l'encontre des principes de marché libre. Ces lois diffèrent en fonction de l'endroit où vous exercez vos activités dans le monde. En cas de doute concernant une éventuelle violation des lois sur la concurrence, veuillez contacter votre supérieur, le responsable régional de la conformité ou le service juridique.

Si vous détenez des renseignements sur des concurrents qui sont classés confidentiels ou exclusifs, ou s'ils peuvent être interprétés comme étant anticoncurrentiels, communiquez immédiatement avec votre superviseur ou le service juridique pour obtenir des conseils sur le comportement à adopter.

EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ANTITRUST INAPPROPRIÉS :

Mon responsable m'a récemment dit qu'il savait que nous n'allions pas gagner une soumission sur laquelle nous travaillions depuis deux semaines. Lorsque je lui ai demandé comment il savait cela, il a dit que ce n'était pas « à notre tour » et que nous avions convenu avec un concurrent que ce projet « lui revenait ».

J'ai récemment participé à la rencontre des organisations professionnelles. Pendant le dîner, un représentant des ventes d'un de nos concurrents m'a dit : « Vous savez, on réussirait tous mieux si l'on s'occupait de territoires spécifiques, et qu'on ne se marchait pas sur les pieds les uns les autres. »

RÈGLES S'APPLIQUANT AUX RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

- **ne jamais** discuter du prix ou des modalités relatifs aux projets/contrats, que ce soit de manière formelle ou informelle ;
- **ne jamais** discuter de la division des territoires ou des marchés, de l'établissement des marges ou des modalités de contrats ;
- **ne jamais** discuter de production, de capacité de ventes ou de volume ;
- **ne jamais** discuter des coûts ou des marges ;
- **ne jamais** discuter des parts de marché ;
- **refuser clairement et ouvertement** de participer à toutes discussions qui pourraient être perçues comme afférentes à des pratiques anticoncurrentielles ;
- **ne jamais** essayer de faire indirectement ce qui ne peut pas être fait directement. Même le fait d'expliquer un sujet de manière informelle en faisant des commentaires détournés ou en abordant indirectement des questions concernant des modalités de projets/contrats ou le niveau des prix est problématique et devrait également être évité.

Un représentant consent à fixer un prix minimum pour quelques-uns de nos produits avec un concurrent, étant donné qu'il s'agit d'une situation gagnant-gagnant pour les deux organisations.

Un représentant commercial reçoit une proposition d'argent pour ne pas envoyer sa soumission pour un projet.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Victaulic est considérée comme un groupe de sociétés basé aux États-Unis et contrôlé aux États-Unis, par conséquent, les exclusions et sanctions américaines s'appliquent à toutes les sociétés de Victaulic du monde.

Le droit commercial international régit la circulation des produits à travers le monde. La politique de Victaulic stipule que tous les employés sont tenus d'exercer les activités commerciales à l'échelle mondiale en toute conformité, en respectant l'ensemble des lois applicables concernant l'exportation, l'importation et le commerce dans chacun des pays dans lequel Victaulic est établi.

SANCTIONS COMMERCIALES

Divers pays, y compris les États-Unis, maintiennent des listes de pays et d'individus avec lesquels les sociétés ne doivent pas avoir des relations commerciales pour cause de sanctions commerciales, d'embargo ou parce qu'elles sont des sociétés tiers spécifiquement désignées « à transactions refusées ». Victaulic utilise ces listes ainsi que les services de tierces parties pour contrôler tous les clients potentiels avant un envoi. Il est essentiel que les employés de Victaulic respectent toutes les sanctions et embargos et qu'ils ne nouent pas de relations commerciales avec des entités basées dans ces pays. Pour obtenir une liste à jour de ces pays, utilisateurs finaux, entités physiques, etc., communiquez avec le service de la conformité commerciale mondial ou le service juridique.

BOYCOTTAGES

La législation des États-Unis interdit aux sociétés de son territoire de participer à un boycottage ou à des pratiques commerciales restrictives contre les pays considérés « amis » des États-Unis et contre les sociétés qui se trouvent sur la « liste noire » d'autres pays ou entreprises. À titre d'exemple, certaines entreprises du Moyen-Orient peuvent chercher à inclure une clause dans les contrats afin d'interdire à Victaulic de travailler en Israël. La législation des États-Unis ne permet pas que de telles clauses soient incluses dans un contrat ou appliquées. Cette législation s'applique à tous les employés de Victaulic, quel que soit le pays dans lequel ils travaillent.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Les réglementations sur les exportations imposent des restrictions sur le transfert de certains articles et technologies vers des destinations ou des personnes étrangères. Certains produits et technologies de Victaulic peuvent faire l'objet de restrictions à l'exportation.

Les employés devraient toujours :

- avoir conscience que l'exportation de produits vers certains pays est restreinte, voire interdite ; la réexportation des produits de Victaulic est une préoccupation qui devrait être comprise dans toutes les transactions applicables et dans tous les cas où les règles en vigueur aux États-Unis s'appliquent ; connaître impérativement la destination finale des produits de Victaulic ;
- pour l'exportation de produits, avoir connaissance de l'existence d'ententes d'expédition ou financières complexes ;
- demander conseil concernant les sanctions commerciales ou les restrictions à l'exportation.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL

EXPORTATIONS PRÉSUMÉES

Les transferts ne comprennent pas seulement les expéditions physiques mais également l'émission de données techniques (p. ex. par l'inspection d'équipements et d'installations, des échanges verbaux ou l'expérience technique), la transmission électronique de données techniques et de logiciels ainsi que les copies imprimées ou de logiciels, d'échantillons, de pièces et d'appareils professionnels. Il est important de ne jamais partager des informations que Victaulic considère confidentielles ou privilégiées avec des personnes extérieures à l'entreprise.

En cas de questions sur la restriction de la vente, de l'expédition ou du transfert d'un produit ou d'une technologie, veuillez contacter votre responsable régional de la conformité ou le service juridique.

RÈGLEMENTATIONS DOUANIÈRES

L'importation de marchandises dans les pays est réglementée par le bureau de douane de ces pays. Dans pratiquement tous les pays, cette réglementation comprend des clauses complexes concernant la classification, l'évaluation, le pays d'origine et le marquage des biens importés.

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

L'Opérateur économique agréé (OEA) est une initiative conjointe du gouvernement et du monde des affaires conçu pour bâtir des relations de collaboration qui renforcent la chaîne globale d'approvisionnement et la sécurité des frontières. Les programmes de l'OEA protègent les chaînes d'approvisionnement des menaces globales et sont accessibles sous différentes formes dans plusieurs pays. Par exemple, le programme d'OEA aux États-Unis est appelé « Customs Trade Partnership Against Terrorism » (CTPAT). Une formation est offerte à chaque service afin de s'assurer que chaque employé connaît et comprend sa responsabilité en ce qui concerne les OEA de son pays. Tout manquement aux lois relatives à l'exportation, à l'importation et au commerce est susceptible d'entraîner des sanctions pénales et civiles pour Victaulic et/ou pour des employés à titre individuel, des perturbations importantes des activités et une atteinte à la réputation de Victaulic.

L'attention accordée à la conformité aux lois du commerce international relève de la responsabilité de tous. Si vous rencontrez une situation qui pourrait enfreindre les politiques de conformité de commerce international, contactez le responsable régional de la conformité, le service juridique ou l'équipe de conformité en matière de commerce international à Trade.Compliance@Victaulic.com.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PROFESSIONAL SERVICES PROVIDERS

Il est pratique courante de faire appel à des mandataires, dont des distributeurs, agents commerciaux, cabinets d'avocats et représentants légaux, courtiers en douanes et autres fournisseurs de services professionnels (comme définis dans la politique relative aux mandataires de Victaulic) pour fournir des services, agir au nom de Victaulic lors de négociations ou autres discussions avec des tiers, ou encore de négocier des accords avec des gouvernements étrangers, des entités gouvernementales (p. ex., compagnies pétrolières ou minières d'État) ou des entités privées. Ce type de relations peuvent s'avérer problématiques si elles sont mal gérées ou si le bon processus n'est pas suivi lors de l'initiative et de la gestion de ces relations.

Pour cette raison, Victaulic a publié la politique relative aux mandataires de Victaulic. Cette politique définit le processus de révision et d'approbation des exigences en matière de diligence raisonnable proposées par les mandataires et la documentation écrite potentiellement requise pour chaque catégories de mandataires. Le respect de la politique relative aux mandataires de Victaulic est primordial puisque celle-ci définit les limites éthiques et légales de l'entreprise et sert à favoriser une culture de l'intégrité et de la responsabilité. Vous devriez consulter la politique relative aux mandataires de Victaulic et discuter de tout nouvel engagement avec un mandataire ou d'une relation existante avec votre responsable régional de la conformité ou le service juridique.

CONTRATS AVEC DES TIERS

Les tiers, y compris les sous-traitants, distributeurs ou clients peuvent parfois vous donner un contrat à signer. Il peut s'agir d'acheter leurs services ou de faciliter l'achat des produits Victaulic, d'accéder à leurs installations, de protéger leurs informations confidentielles ou d'autres raisons. Seuls certains employés de Victaulic sont autorisés à signer des contrats au nom de Victaulic, comme précisé dans la Matrice de délégation des pouvoirs. Contactez votre responsable pour obtenir de l'aide avec les contrats qui vous sont remis et référez-vous à la Matrice de délégation des pouvoirs pour connaître les personnes autorisées à signer.

UTILISATION DES MARQUES COMMERCIALES DE VICTAULIC OU DES TÉMOIGNAGES D'EMPLOYÉS PAR DES TIERS

Des tiers pourraient parfois demander d'utiliser les noms de marque ou les logos de Victaulic, ou d'autres marques déposées ou protégées par les droits d'auteur. Ils peuvent aussi demander des interviews écrits ou filmés, ou encore des témoignages pour promouvoir leur entreprise. Ces demandes devraient être soumises aux responsables du service du marketing ou du service juridique, afin d'assurer la confidentialité des informations et des marques déposées de Victaulic et de protéger de façon adéquate les actifs de l'entreprise.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Q et R

Q : Un vendeur souhaite ajouter un nouveau distributeur à son territoire. Quelles sont les étapes nécessaires pour le faire ?

R : L'employer doit communiquer avec son responsable et son responsable régional de la conformité, car les exigences de diligence raisonnable pour l'ajout d'un nouveau distributeur varient selon la région et le niveau anticipé du volume des ventes. Le processus pourrait comprendre une approbation de crédit, un rapport d'enquête réalisé de manière contractuelle par un tiers, une certification de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (« ABAC »), une formation et des exigences en matière d'audit.

Q : Victaulic entre dans un pays où l'appartenance à l'État, même partielle, prévaut sur les projets qui intéressent notre équipe de ventes. L'équipe de ventes souhaite conserver un consultant pour assister le lobbying des acteurs clés à spécifier pour un projet à venir. Quelles sont les étapes nécessaires avant de continuer ?

R : Les consultants, les lobbyistes et d'autres personnes retenues pour agir au nom de Victaulic sont des agents présumés. Avant de conserver un agent, il existe un processus de diligence et d'approbation qui inclue la signature finale par le PDG.

Q : Comment puis-je savoir si une relation est celle d'un distributeur indépendant ou d'un agent ?

R : La réponse est « cela dépend ». Les questions clés auxquelles il faut répondre sont les suivantes :

- Vendent-ils d'autres produits en dehors de ceux de Victaulic ?
- Vendent-ils d'autres produits ou des produits pour d'autres clients?
- Dressent-ils l'inventaire des produits ?
- Deviennent-ils propriétaires des produits et assument-ils un risque de perte sur ces derniers ?

Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions est « non », la relation est probablement une relation de mandataire. Contactez notre service juridique pour obtenir de l'aide.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Des personnes impliquées dans des activités criminelles (p. ex. fraude, terrorisme et narcotiques) pourraient tenter de « blanchir » des fonds qui dérivent de leurs crimes pour les cacher ou les rendre légitimes. La plupart des pays ont désormais des lois contre le blanchiment d'argent, interdisant de réaliser des opérations impliquant des fonds provenant d'activités criminelles. Un autre cas problématique réside dans l'utilisation de fonds licites pour financer des activités terroristes – parfois appelée blanchiment d'argent « inversé ».

Victaulic respecte toutes les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le terrorisme, et ce, partout dans le monde. Par ailleurs, la société ne travaille qu'avec des clients dignes de confiance qui mènent des activités légales avec des fonds issus de sources légales. Le fait de ne pas détecter les relations et les transactions avec les clients qui pourraient mettre en danger Victaulic peut sérieusement nuire à l'intégrité et à la réputation de Victaulic.

Q et R

Q : Un client européen passe une commande et demande à Victaulic d'accepter le paiement d'une société sœur. Devons-nous continuer ?

R : Non. La demande du client devrait être considérée comme un signal d'alarme et refusée. Cela pourrait être une manière de dissimuler une activité illégale. La situation doit être signalée au service conformité et au service juridique pour qu'ils mènent une investigation.

Soyez à l'affût des activités suivantes :

- demandes de virement d'argent à des tiers, au propriétaire ou à un employé du client en question, ou vers un compte inconnu ou non reconnu ; vérifiez le titulaire du compte avant tout virement ;
- paiements qui semblent n'avoir aucun lien avec le client ou qui ne sont pas justifiés par une facture valable ;
- client, distributeur ou mandataire qui est réticent à fournir des informations complètes, qui fournit des informations fausses ou suspectes ou qui essaie de contourner les exigences de déclaration ou de tenue de documents ;
- offres de paiement en espèces ;
- commandes, achats ou paiements inhabituels ou incompatibles avec les activités du client ;
- modalités de paiement étrangement complexes n'ayant pas d'objet commercial véritable ou conditions de paiement étrangement favorables ;
- transactions impliquant des endroits considérés comme des paradis fiscaux ou des zones où ont lieu des activités terroristes, du trafic de narcotiques ou des activités de blanchiment d'argent ;
- transactions impliquant des banques étrangères fantômes ou extraterritoriales, ou avec des intermédiaires financiers qui ne sont pas des banques.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Les relations de Victaulic avec ses fournisseurs, revendeurs et sous-traitants seront basées sur les pratiques de commerce équitable et loyal en conformité avec toutes les lois applicables. La politique de Victaulic est d'acheter l'équipement, les fournitures et les services en se basant sur leur mérite, c.-à-d. leur capacité à répondre à nos exigences de qualité, de prix et de délai de livraison. Tous les fournisseurs seront traités avec intégrité, équité et sans discrimination.

Victaulic se refuse à utiliser le travail forcé et la main-d'œuvre enfantine sur toute sa chaîne de production. Nous travaillerons uniquement avec les fournisseurs qui respectent la législation locale et qui s'assurent de la conformité aux obligations en matière de réglementation, de sécurité, de traçabilité et aux autres exigences légales applicables. Victaulic se réserve le droit de mettre fin aux relations avec le fournisseur dans des cas où des problèmes sont trouvés. Victaulic attend de ses fournisseurs qu'ils signent son Code de conduite des fournisseurs. Un refus de signer devrait soulever des préoccupations et être discuté avec le service conformité et le service juridique.

Les associés de Victaulic ne devraient pas tirer un avantage déloyal au moyen de la manipulation, de l'occultation, d'abus d'informations privilégiées, de déformation de faits importants ou de toute pratique de vente injuste.

Un accord de confidentialité approprié, parfois appelé une « entente de non-divulgaration » doit être mis en place avec chaque sous-traitant avant de divulguer certaines informations confidentielles ou privilégiées de Victaulic. Dans les cas où une entente de non-divulgaration est conclue pour protéger les informations d'un sous-traitant ou de tout autre partenaire, nous conserverons ces informations conformément aux modalités de l'entente, et avec autant de soin que nous protégeons les informations confidentielles de Victaulic. En tant qu'entreprise internationale, Victaulic cherche à négocier des contrats officiels pour ses services courants ou ses achats à grande échelle. Au besoin, le service d'approvisionnement et de logistique mondial ou le service juridique doit être mis à contribution pour l'élaboration et la signature de tels contrats.

CONTRÔLE DE RÉFÉRENCE – FOURNISSEURS/ENTREPRENEURS/CONSULTANTS

Nous devons appliquer les mêmes normes lors de l'embauche d'entrepreneurs et de consultants que celles appliquées avec nos employés : compétence, professionnalisme, fiabilité et honnêteté. Les employés prenant part aux décisions relatives aux achats et au processus d'embauche d'entrepreneurs ou de consultants doivent également réaliser des contrôles appropriés des références de ces derniers.

Victaulic ne tolère aucune situation de corruption et exige un comportement similaire de la part de ses fournisseurs et entrepreneurs. La corruption désigne le fait de donner ou promettre, de façon directe ou indirecte, quelque chose de valeur afin d'influencer indûment les actions d'une tierce partie. Les pots-de-vin peuvent comprendre de l'argent, des cadeaux, la couverture de frais de déplacement, l'hébergement, de vacances ou toute considération d'avantages directs ou indirects.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Q et R

Q : Au cours d'une visite auprès d'un fournisseur potentiel, j'ai remarqué que des déchets chimiques étaient éliminés dans un cours d'eau à proximité de l'usine. Cette société a des prix et des délais d'exécution compétitifs. Pouvons-nous poursuivre nos démarches avec ce fournisseur ?

R : Éliminer des déchets chimiques dans un cours d'eau est dangereux pour l'environnement et est en infraction avec le Code de conduite des fournisseurs de Victaulic. Il faut immédiatement interrompre toute relation avec ce fournisseur. La situation doit également être signalée au service conformité et au service juridique afin de travailler avec le fournisseur et de remédier à cette situation.

Q : Sur le lieu de travail d'un de nos distributeurs, j'ai constaté un manquement aux procédures de sécurité qui ne serait jamais toléré dans notre entreprise et que je tiens pour illégal. Dois-je en parler ?

R : Assurément. Exprimez vos préoccupations calmement, mais fermement, au distributeur, en lui expliquant que le comportement que vous venez d'observer est illégal et enfreint la politique de notre entreprise. Donnez-lui la chance de corriger la situation. Si rien ne change, parlez-en à votre responsable.

Q : Un responsable en approvisionnement veut faire appel aux services d'un fournisseur de la région de Xinjiang, en Chine, qui est connue pour son recours au travail des enfants. Le responsable de Victaulic s'est rendu sur place et ne pense pas qu'il en soit question. Peut-il poursuivre ses démarches avec ce fournisseur ?

R : Voici PEUT-ÊTRE une réponse brève. Étant donné que cette région est risquée en ce qui concerne la traite des personnes, l'esclavage et les violations des lois sur le travail des enfants, il convient de faire preuve d'une diligence raisonnable appropriée avant d'utiliser les services de ce fournisseur. Il est primordial de bien comprendre le fonctionnement complet de sa chaîne d'approvisionnement. Le responsable devrait impliquer le service conformité pour s'assurer que les bonnes procédures sont suivies.

EXEMPLES DE CONDUITES INAPPROPRIÉES ET DE SIGNAUX D'ALERTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS :

Nasir, un gestionnaire de catégorie, a octroyé un projet à une société appartenant à un proche sans divulguer la relation et sans mener les vérifications nécessaires des antécédents ou de la conformité du fournisseur.

Jia s'est rendu sur le site d'un de nos fournisseurs pour y réaliser une visite d'inspection non annoncée de la qualité. Le fournisseur dit avoir deux lieux sur place : une usine et un dortoir pour les employés. À son arrivée à l'adresse indiquée sur le contrat signé avec l'entreprise, elle a constaté que les deux bâtiments tombaient en ruines, avaient des fenêtres cassées, des fuites d'eau importantes et que les toits étaient endommagés. On a refusé qu'elle entre dans ces bâtiments et qu'elle parle avec les employés de l'établissement. Suite à cette visite, elle est extrêmement préoccupée par les conditions de travail et le bien-être des employés du fournisseur. Jia devrait immédiatement en parler aux équipes de la conformité et du service juridique pour obtenir les consignes à suivre.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Dans les régions où Victaulic entretient des relations commerciales, il existe plusieurs lois promouvant l'égalité de traitement pour tous les travailleurs, surtout ceux ayant des caractéristiques à protéger. Victaulic a mis en place des normes mondiales afin de s'assurer que tous ses employés à travers le monde soient traités avec respect et équité, dans le respect des lois locales applicables.

Les décisions en matière d'emploi, comme l'embauche, la promotion, la paie, la cessation d'emploi, les opportunités de formation et l'attribution des tâches, sont prises en fonction des qualifications, de l'expérience, de la compétence et du rendement, et non en fonction des caractéristiques protégées d'une personne, qui comprennent :

- le sexe ;
- la grossesse ;
- l'âge ;
- la couleur/la race ;
- le handicap ;
- le statut marital ;
- la religion ;
- le statut de vétéran ;
- l'origine nationale ;
- l'identité sexuelle et son expression ;
- d'autres caractéristiques protégées par la loi (affiliations, associations, croyances et orientation sexuelle).

En plus de protéger les employés de l'entreprise, Victaulic a pris l'engagement de respecter les droits universels de la personne tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de mettre fin à la traite de personnes et à l'esclavage. Victaulic reconnaît que l'esclavage et la traite des personnes peuvent revêtir diverses formes, telles que le travail forcé, le travail des enfants, la servitude domestique, le trafic sexuel et les abus au travail. À ce titre, Victaulic s'efforce de promouvoir des comportements honnêtes et éthiques, de dissuader tout acte répréhensible et d'assurer la conformité avec les lois et réglementations en vigueur dans nos activités à l'échelle de la planète. La déclaration l'esclavage et la traite des personnes de Victaulic est disponible sur l'intranet de Victaulic et sur Victaulic.com.

HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Les employés peuvent travailler dans une atmosphère professionnelle et sécuritaire, là où le mérite, la compétence et la confiance constituent une partie vitale des qualifications et où la diversité est prisée. Nous nous efforçons de créer un environnement de travail libre du harcèlement des collègues, des superviseurs, des fournisseurs de biens et services, d'entrepreneurs et des clients. Le harcèlement au travail peut se manifester sous diverses formes, notamment verbale, physique, sexuelle ou visuelle. Toutes les formes de harcèlement ont un trait commun : le comportement peut créer un environnement offensif, intimidant ou condescendant. Parmi les cas de harcèlement sexuel potentiel, citons cette liste non exhaustive : avances non désirées, blagues sexuelles inappropriées, commentaires suggestifs sexuellement, contacts physiques, demandes de faveurs sexuelles et commentaires inappropriés sur l'apparence physique.

Autres formes de harcèlement possibles : commentaires offensifs, blagues ou images désobligeantes concernant la race, la religion, l'ethnie, le genre ou l'âge. Des documents ou des commentaires échangés en privé sur le système de messagerie électronique ou de boîte vocale téléphonique de l'entreprise pourraient également être classés comme des harcèlements ou comme des actes contribuant à un environnement de travail hostile. Les gestes, commentaires et communications à caractère offensant n'ont pas leur place chez Victaulic.

Il relève de la responsabilité de tous les employés de Victaulic de construire un environnement de travail libre de toute forme de discrimination et de harcèlement, et de signaler les comportements inappropriés. Tous les employés qui utilisent les méthodes de signalement offertes pour signaler un problème pourront le faire de façon confidentielle et seront protégés des représailles, de quelque nature que ce soit.

Les responsables et les dirigeants de tout niveau doivent signaler les cas de harcèlement, même si un employé demande que ce soit maintenu confidentiel.

DIVERTISSEMENTS SEXUELLEMENT EXPLICITES

Il arrive que des clients, des fournisseurs et même des employés apprécient de participer à des repas d'affaires et des activités de divertissement impliquant un comportement sexuellement explicite. Peu importe les habitudes locales, Victaulic ne tolère ni ne finance les activités de divertissement sexuellement explicites.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

MILIEU DE TRAVAIL HOSTILE

Victaulic s'engage à la prévention des actes d'hostilité et de violence au travail, qu'ils soient physiques ou émotionnels. Nous exigeons de tous les employés qu'ils se traitent avec respect et dignité et que leurs relations de travail soient toujours empreintes de professionnalisme.

PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR LES EMPLOYÉS

S'il y a lieu et si la législation applicable l'autorise, Victaulic peut collecter et traiter des données à caractère personnel et des catégories particulières de données, de la manière décrite dans la Déclaration de confidentialité interne de Victaulic, qui est disponible sur Pipeline. Victaulic s'engage à assurer en permanence un niveau élevé de protection des données et la sécurité des données dans l'ensemble de l'entreprise. Nous attendons de tous les employés et autres membres du personnel qu'ils prennent connaissance de la Politique de confidentialité interne de Victaulic et s'y conforment dans l'exercice de leurs fonctions et attributions lorsqu'ils collectent et traitent des données à caractère personnel et des catégories particulières de données.

DIRECTIVES SUR LE TRAVAIL FLEXIBLE

Victaulic s'engage à aider les employés à faire face aux demandes de conciliation entre le travail, la famille et les obligations personnelles en offrant des options d'entente grâce au travail flexible. La convention et la considération des ententes de travail flexible donnent aux employés une flexibilité accrue avec leur calendrier de travail tout en permettant à Victaulic de maintenir un environnement de travail productif. Les ententes sur le travail flexible avec les employés de Victaulic seront prises en considération au cas par cas. Selon les différents types de postes et d'effectifs, les ententes sur le travail flexible ne peuvent pas toujours être satisfaites. Le chef de service/responsable prend la responsabilité de déterminer si la demande de travail flexible ou de télétravail d'un employé est une option viable pour son service. La communication ouverte est vitale pour la réussite du travail flexible. Un employé qui souhaite ajuster ou modifier son horaire de travail flexible doit obtenir une approbation à cet effet de son directeur/responsable. Il est attendu d'un employé qu'il fournisse le même niveau d'engagement que s'il travaillait au bureau.

LES OPTIONS RELATIVES À UN TRAVAIL FLEXIBLE COMPRENNENT UN TEMPS DE TRAVAIL FLEXIBLE ET LE TÉLÉTRAVAIL :

le temps de travail flexible permet la flexibilité de l'heure de début et de fin du travail des employés pendant un jour de travail habituel ; le télétravail permet aux employés de travailler à l'extérieur ou hors de leur lieu de travail principal pendant toute la semaine de travail ou partiellement ; lors du télétravail, les employés de Victaulic doivent toujours effectuer leur travail sur un appareil fourni par l'entreprise.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Q et R

Q : Mon service présente une ambiance de travail plutôt informelle, où des blagues et des discussions ont lieu. Parfois, les blagues et les conversations présentent du contenu à caractère sexuel. Bien que ces blagues ne s'adressent à personne en particulier, un collègue fera occasionnellement un commentaire explicitement sexuel et tout le monde va rire. Ma responsable n'y participe pas, mais elle en rit parfois avec les autres. Ce type d'interaction arrive souvent et me met mal à l'aise. Que dois-je faire ?

R : Cette situation décrit clairement un manque de professionnalisme que Victaulic ne tolère pas, et la responsable devrait faire cesser ce comportement non professionnel. Si vous êtes mal à l'aise, pensez à en parler avec votre responsable et demandez-lui de mettre fin à ces blagues mal placées. Autrement, vous pouvez signaler la situation aux RH ou au service de la conformité.

Q : Votre service embauche quelques stagiaires d'été et pendant leur séjour chez Victaulic, vous remarquez qu'un membre de votre équipe fait continuellement des commentaires au sujet de deux stagiaires qui formeraient un joli couple à son avis. Les blagues et les rumeurs s'étendent à tout le service et vous constatez que cela met mal à l'aise un des stagiaires. Est-ce acceptable ?

R : Non. Ceci est du harcèlement et ne sera pas toléré chez Victaulic. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler directement à vos collègues et leur demander d'arrêter, parlez aux RH ou au service conformité pour obtenir de l'aide pour gérer cette situation.

Q : Je suis responsable. Un de mes employés m'a informé des comportements inappropriés à caractère sexuel d'un collègue, mais m'a demandé de ne pas signaler le harcèlement. Dois-je respecter les souhaits de mon employé ?

R : Le responsable doit encourager l'employé à signaler l'incident aux RH. Si l'employée ne souhaite pas le faire, cette responsabilité incombe alors au responsable, qui doit signaler tout harcèlement potentiel et communiquer avec les ressources humaines, qui pourront alors mener une investigation appropriée.

EXEMPLES DE VIOLATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT ÉQUITABLE :

Olga, préposée au service à la clientèle, est congédiée après avoir expliqué qu'elle avait besoin d'une journée de congé, car elle tient à respecter ses pratiques religieuses.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES

Toutes les implantations de Victaulic doivent s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des livres et registres, et agir en toute honnêteté, intégrité et objectivité. De plus, des contrôles internes doivent avoir lieu de manière fonctionnelle et efficace afin de s'assurer de l'intégrité des renseignements financiers. Les déclarations financières et de revenu doivent être préparées conformément aux lois et réglementations locales dont elles relèvent.

Aucun fonds non mentionné ou non inscrit ne doit être constitué à quelque fin que ce soit et les fonds de la société ne doivent être placés en aucun cas sur le compte d'un tiers ou sur un compte n'appartenant pas à l'entreprise. Tout paiement et autre transaction doit être dûment autorisé en vertu de la Matrice de délégation des pouvoirs (MdP) de Victaulic qui se trouve sur Pipeline.

Tous les actifs de la société doivent être dûment protégés et périodiquement rapprochés dans les dossiers financiers. De plus, les biens appartenant à la société ne doivent pas être volontairement endommagés ni déplacés hors des locaux de l'entreprise sans avoir obtenu les autorisations préalables. Les biens/actifs de la société comprennent les données électroniques sous n'importe quel format. Les renseignements financiers ne doivent être communiqués à quiconque hors de la société sans avoir obtenu une approbation préalable, selon la MdP.

Aucun employé ne doit être forcé de modifier intentionnellement les renseignements financiers ou d'autres données pour « atteindre les objectifs ». Ceci constitue un état financier frauduleux.

EXEMPLES DE REGISTRES FINANCIERS ERRONÉS ET DE CONTRÔLES INSUFFISANTS :

Silvia, une aide-comptable, est priée par son responsable hiérarchique d'imputer des dépenses d'exploitation ordinaires à une réserve comptable spécifique. Lorsqu'elle proteste en indiquant que cela reviendrait à faire de fausses déclarations sur les bénéfices de la division, il lui répond que cela aura une incidence sur la prime de performances annuelle de tout le monde et que si elle ne le fait pas, il « trouvera quelqu'un d'autre pour le faire ». Un employé devrait toujours se sentir à l'aise de faire remonter ce type de scénario à un niveau plus élevé de direction ou au service conformité.

CRAINTE D'ANNONCER DES « MAUVAISES NOUVELLES »

Reporter l'annonce de mauvaises nouvelles ne fait qu'empirer la situation et réduit les possibilités de résoudre ou d'amoinrir le problème. Toutes les mauvaises nouvelles, qu'elles soient d'ordre financier ou autre, doivent être transmises très rapidement en suivant la voie hiérarchique.

RETENUE DES PROFITS POUR DE FUTURES PÉRIODES

Le fait de retenir intentionnellement des réserves ou d'autres provisions des livres de comptes en vue de protéger les profits à l'avenir est inacceptable. Les réserves doivent être constituées conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) ou aux politiques comptables internes, là où ces règles diffèrent.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

BREVETS, MARQUES DÉPOSÉES, DROITS D'AUTEUR, SECRETS COMMERCIAUX, LOGO VICTAULIC ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Victaulic est le chef de file mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de produits de tuyauterie mécaniques et la société est engagée depuis longtemps dans le développement de produits innovants. Un des actifs les plus importants de Victaulic est sa propriété intellectuelle, comprenant ses brevets, ses marques déposées, ses droits d'auteurs, ses secrets industriels, le logo Victaulic et ses informations confidentielles.

Victaulic a mis en place un programme international actif pour l'enregistrement de nouveaux brevets, marques déposées et droits d'auteur. Toute question ou tout commentaire concernant les brevets, les marques déposées ou les droits d'auteur, y compris les interrogations ou les commentaires concernant leur contrefaçon ou licence, devraient être adressés au service juridique de Victaulic. Consultez le service juridique avant d'étudier des nouveaux concepts de produits extérieurs à Victaulic, même s'ils vous sont offerts, avant de solliciter, d'accepter ou d'utiliser la propriété intellectuelle d'un tiers et avant de divulguer à des tiers la propriété intellectuelle de Victaulic.

Les renseignements confidentiels et les secrets industriels de Victaulic comprennent les nouveaux produits ou services en cours d'élaboration, les concepts et les dessins de produits, les procédures et les directives d'ingénierie, les formules et les processus de fabrication, les noms et les adresses des clients, les listes de clients, les prix, les marges du projet, les budgets, de même que les stratégies de recherche et les stratégies commerciales. La divulgation de ces informations peut entraîner la perte des droits de secrets commerciaux de Victaulic. Il est interdit de divulguer ces renseignements, sauf dans le cadre d'une entente de confidentialité ou de licence approuvée

par le service juridique de Victaulic et signée par les représentants autorisés.

ACCORDS DE CONFIDENTIALITÉ

Tous les employés, consultants et entrepreneurs sont tenus de signer un accord de confidentialité avant de prendre leurs fonctions ou de commencer leur mission. Si un client, distributeur, sous-traitant ou fournisseur vous demande de signer une entente de confidentialité, veuillez contacter le service juridique.

LE LOGO VICTAULIC ET LE MOT VICTAULIC SERVANT DE MARQUE

Le logo Victaulic et le mot Victaulic servant de marque sont deux des actifs les plus importants pour Victaulic et leur utilisation appropriée est essentielle pour la conservation de la bonne volonté et de la valeur associées à ces marques déposées et aux droits de l'entreprise. Suivez les directives et obtenez l'approbation du service juridique et du service communication de l'entreprise afin de vous assurer que vous utilisez nos marques déposées de manière cohérente et appropriée.

UTILISATION DE MARQUES DÉPOSÉES OU DE DOCUMENTATIONS PROTÉGÉES PAR LE DROIT D'AUTEUR DES TIERS

Les employés doivent respecter les informations et images protégées par des droits d'auteur ou les marques déposées lorsqu'ils mettent au point des communications, présentations et autres documents connexes, sur support écrit ou oralement, destinés à être utilisés en interne ou en externe. Il est important de comprendre et de respecter les règles ou lois sur les droits d'auteur qui s'appliquent aux informations, aux enregistrements, aux photographies ou à tout autre travail créatif provenant d'une source externe.

Ne jamais :

- accepter des informations confidentielles appartenant à une tierce partie sans consulter au préalable le service juridique ;
- signer des documents relatifs à des informations confidentielles, notamment des accords de non-divulgaration ou des dispositions similaires, sans approbation préalable ;
- évoquer des informations confidentielles avec des clients, des fournisseurs ou des concurrents ;
- mandater un tiers pour développer ou conjointement développer des nouveaux produits, sans entente écrite approuvée au préalable par le service juridique ;
- divulguer des informations sur un nouveau produit avant que la demande de brevet n'ait été déposée ou avant que d'autres mesures de protection n'aient été envisagées ;
- créer ou utiliser le logo Victaulic ou le mot Victaulic servant de marque incorrectement ou sans approbation de la part du service juridique ou du service communication de l'entreprise ;
- créer ou utiliser une nouvelle marque déposée avant qu'elle n'ait été approuvée par le service juridique ;
- embaucher un nouveau professionnel sans avoir d'abord rempli les formulaires d'entente sur la confidentialité, la non-concurrence et la non-sollicitation requis dans votre juridiction.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

La protection des actifs de la société contre la perte, le vol et l'utilisation abusive relève de la responsabilité de chaque employé. Les actifs de Victaulic se composent de biens corporels et incorporels.

Actifs corporels

- Installations
- Équipement
- Liquidités
- Systèmes d'information

Actifs incorporels

- Propriété intellectuelle
- Solutions générées par IA utilisant des données Victaulic
- Divulgence d'invention
- Savoir-faire de fabrication
- Secrets commerciaux
- Logiciels

Ces biens doivent être correctement utilisés, avec l'accord de la direction. Toute suspicion de vol, de fraude ou d'utilisation inadéquate des actifs de l'entreprise doit être signalée au responsable de l'employé ou au responsable régional de la conformité. Les actifs ne doivent pas servir à des fins personnelles. Toutefois, nous faisons confiance à nos employés et acceptons par conséquent des activités raisonnables et autorisées, comme le fait d'appeler son conjoint pour lui demander de passer à la banque, d'utiliser un ordinateur d'entreprise pour

organiser un rendez-vous médical ou d'imprimer le relevé de notes d'un enfant sur une imprimante de la société. Ces usages sont raisonnables et autorisés, car ils respectent certaines limites et ne compromettent pas l'atteinte des objectifs. La situation devient problématique lorsque les employés abusent des actifs de la société pour leur profit ou bénéfice personnel. Cet abus peut même aller jusqu'à être considéré comme un vol ou une fraude. Faites preuve de bon sens et posez la question à votre responsable en cas de doutes.

ORDINATEURS ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

Seuls les employés de Victaulic ont accès aux systèmes de l'entreprise. Les tierces parties doivent obtenir une autorisation du service informatique de Victaulic pour y avoir accès.

Les ordinateurs, les téléphones et les appareils portables fournis par la société sont la propriété de Victaulic. Tous les e-mails, messages vocaux, messages textes et dossiers stockés sur les systèmes de Victaulic, de même que l'utilisation des ordinateurs, peuvent faire l'objet d'un examen ou d'un contrôle conformément à la Déclaration de confidentialité interne de Victaulic.

Il est strictement interdit d'utiliser les ordinateurs, les réseaux, les adresses électroniques ou les autres ressources en ligne de la société pour visionner, transmettre, emmagasiner ou distribuer du matériel

raciste, sexiste, menaçant, sexuellement explicite ou tout autre matériel inadmissible ou illégal, ou pour y accéder.

Il est interdit d'utiliser les ressources de l'entreprise pour enfreindre les lois ou les règlements d'un État.

Les employés devraient faire preuve de vigilance pour protéger les mots de passes, les systèmes et les informations confidentielles. Toute divulgation inappropriée, altération ou perte de données peut s'avérer coûteuse pour Victaulic. Toute suspicion d'incidents de sécurité devrait être signalée immédiatement au responsable de l'employé, au service d'assistance ou à l'équipe de protection de l'information.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'utilisation des données d'entreprise de Victaulic dans un système d'intelligence artificielle générative est strictement interdit, sauf directives contraires de la part du service informatique ou du comité sur la gouvernance de l'IA. Le contenu généré par IA doit d'abord être approuvé par le service juridique avant d'être divulgué et doit toujours être marqué conformément aux règles gouvernementales. Chez Victaulic, l'utilisation des solutions d'IA exige une approbation écrite de la part du comité sur la gouvernance de l'IA.

Pour obtenir d'autres directives, consultez la politique d'utilisation acceptable de Victaulic et à la politique d'utilisation acceptable de l'IA sur Pipeline.

EXEMPLES D'UTILISATIONS ABUSIVES DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Utiliser le temps de travail et l'imprimante de la société au travail pour imprimer des prospectus pour un événement à venir au sein de votre église.

Andrej se lance dans une nouvelle activité et passe des appels à des clients potentiels à partir de son bureau.

Téléverser des données de vente sur un logiciel d'IA générative accessible au public pour les analyser et produire des recommandations.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



ACTIVITÉS POLITIQUES

Le lobbying et les activités politiques constituent une part importante de la vie démocratique (politique), mais des règles strictes régissent ce que les entreprises peuvent faire ou ne pas faire dans ce domaine. Victaulic s'attache à établir de bonnes relations avec les élus dans le but d'améliorer l'environnement de travail de la société. Toutefois, dans pratiquement tous les pays où Victaulic intervient, il existe des restrictions légales strictes sur ce qu'une entreprise peut verser, proposer, promettre ou donner aux élus et à leur personnel. En raison de ces restrictions, toute personne souhaitant travailler avec un lobbyiste ou un conseiller politique doit d'abord obtenir une autorisation du service juridique.

Les employés ne peuvent donner, proposer ou accepter de proposer des fonds ou d'autres actifs de la société (directement ou indirectement) à des fins politiques sans consulter au préalable le service juridique qui demandera l'approbation du président et du PDG.

Une contribution politique peut être interprétée comme un pot -de-vin si elle est réalisée, directement ou indirectement, en l'échange d'une action de la part d'un représentant du gouvernement. Elle peut être directe, par exemple recommander Victaulic lors d'une procédure d'approvisionnement ou similaire, ou bien indirecte, par exemple promettre d'intégrer Victaulic à la liste des fournisseurs approuvés – ou potentiels – dans le cadre d'un projet actuel ou futur.

Q et R

Q : Est-ce qu'il est acceptable de parler politique avec mes collègues durant nos pauses repas ?

R : Oui. Les employés peuvent parler politique durant les pauses repas, mais nous vous conseillons d'avoir des conversations respectueuses et inclusives, car des opinions différentes peuvent engendrer des conflits. Il est essentiel d'essayer de maintenir des relations de travail positives en tout temps.

ACTIVITÉ POLITIQUE PERSONNELLE

Victaulic encourage ses employés à s'engager politiquement et à soutenir les candidats ou partis de leur choix. Cependant, vous ne pouvez pas le faire sur votre temps de travail, ou utiliser tout bien ou tout équipement de la société pour vos propres activités politiques. La participation personnelle à des activités politiques constitue le choix de l'employé et doit être totalement volontaire.

Exemples de contributions politiques qui utilisent des fonds ou des ressources exigeant l'autorisation du service juridique :

- contribuer à la campagne électorale d'un candidat municipal, provincial ou fédéral ;
- acheter des billets pour une activité de collecte de fonds à but politique ;
- fournir toute chose ayant de la valeur, comme des repas, des biens, des services, le paiement de frais de déplacement et d'hébergement ou des billets pour des événements sportifs ou artistiques à un élu, un candidat ou à leur personnel ;
- prêter du personnel ou d'autres biens de l'entreprise pendant les heures de travail pour des activités de collecte de fonds à but politique ;
- payer des publicités politiques ou d'autres dépenses de campagne.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



COMMUNICATIONS EXTERNES

MÉDIAS D'INFORMATIONS ET MÉDIAS SPÉCIALISÉS

Toute communication avec les médias et sollicitations de la part des médias d'informations ou commerciaux devrait être adressée au service communication de l'entreprise. Les demandes des médias pourraient comprendre des questions sur les sujets suivants :

- négociations de contrat de main-d'œuvre, les modifications de la gestion ;
- fusions, acquisitions ou événements importants concernant l'entreprise ;
- nouveaux produits, politiques, processus ou stratégies commerciales ;
- perturbation des activités, incident, blessures ou problèmes personnels.

RÉSEAUX SOCIAUX

L'utilisation de sites de réseautage social et commercial faite par les employés de Victaulic constitue un excellent outil et un mode essentiel de communication commerciale et personnelle, de réseautage et de recherche. L'implication dans les médias sociaux est acceptable lorsque les employés respectent les lignes directrices suivantes :

- les employés ne doivent pas se servir de ces forums pour divulguer des informations sur les affaires internes ;
- les employés de Victaulic sont tenus personnellement responsables du contenu qu'ils publient sur ce genre de médias sociaux ;
- si vous vous identifiez comme un employé de

Victaulic sur un site quelconque, nous exigeons que votre profil ainsi que son contenu soient conformes aux attentes de Victaulic sur la façon dont vous vous présentez à vos collègues et clients ;

- lors de tout commentaire associé ou affichage, vous devez indiquer clairement que les idées et opinions exprimées sont personnelles et non celles de Victaulic ;
- gardez à l'esprit que ce que vous publiez sera accessible au public pendant longtemps ;

toutes les communications et sollicitations de blogueurs et rédacteurs doivent être adressées au service communication de l'entreprise.

Q et R

Q : Tariq, vendeur chez Victaulic, participe à un salon professionnel et prend des photos avec des clients devant le kiosque de Victaulic. Il souhaite publier ces photos sur les plateformes des réseaux sociaux pour mettre en valeur ses principales conclusions de l'événement. Est-ce qu'il doit obtenir l'accord formel de toutes les personnes sur la photo avant de la publier ?

R : Non. Tariq ne doit pas obtenir l'accord formel de toutes les personnes sur la photo, car un accord verbal rapide est généralement acceptable sur les réseaux sociaux. Tariq devrait consulter les directives générales concernant les médias sociaux avant de publier sa photo, afin de s'assurer qu'il respecte la politique de Victaulic.

EXEMPLES DE COMMUNICATIONS EXTERNES INAPPROPRIÉES :

Kunal, un champion des ventes en Europe, publie sur son profil LinkedIn qu'il est responsable des ventes d'un marché vertical de Victaulic et énumère les recettes actuelles de vente de ce marché ou écrit des commentaires sur l'approche préconisée par Victaulic sur la croissance de ce marché. Il devrait se contenter de décrire sa fonction et ses responsabilités chez Victaulic. Kunal ne devrait divulguer aucune information financière ou confidentielle.

Janet, une assistante administrative au sein de Forks Manufacturing, reçoit un appel téléphonique d'un journaliste qui lui pose des questions sur les clauses de la convention collective. Au lieu de prendre ses coordonnées et de les transmettre au service communication de la société, elle répond, « je crois que votre commentaire est exact, mais je vais me renseigner et vous rappellerai ».



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)

Si vous voyez un commentaire ou un message mis en ligne qui pose problème, vous êtes invité-e à en faire part au service juridique et au service communication de la société.



QUI CONTACTER

PLUSIEURS PERSONNES COMPÉTENTES CHEZ VICTAULIC PEUVENT FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS EN RAPPORT AVEC LE CODE DE CONDUITE :

- le responsable des ressources humaines ;
- le responsable régional de la conformité :
 - Asie Pacifique : Gordon Lu, Gordon.Lu@victaulic.com, +86 21 6021 9433
 - Canada : Eric Van den Berghe, Eric.VandenBerghe@victaulic.com, +1 905 787-2761
 - EMEAI : Paul Vergaert, Paul.Vergaert@victaulic.com, +32 479 780651
 - États-Unis : Darin Lueders, Darin.Lueders@victaulic.com, +1 610 923-3769
 - Mexique, Caraïbes et Amérique du Sud : David Quevedo, David.Quevedo@victaulic.com, +52 614 429-1709
- Stephanie Hill, Vice-Présidente audit interne et conformité, +1 610 559 3324
- Mark Van De Voorde, responsable administratif et juridique, +1 610 923 3190
- Joe Savage, responsable en chef de la conformité, +1 610 559 3494
- "Joignez Rick" anonymement sur Pipeline
- Ligne de sensibilisation de Victaulic

SIGNALEMENT EN LIGNE

Victaulic.Ethicspoint.com

NUMÉROS GRATUITS

LIGNE DE SENSIBILISATION

Le but de la Ligne de sensibilisation est de signaler les infractions ou les violations possibles au Code de conduite, ainsi que pour exprimer vos préoccupations en matière d'affaires, d'opérations, de sécurité ou de qualité. La Ligne de sensibilisation est confidentielle, facile d'utilisation, toujours disponible et disponible en plusieurs langues. Le portail Awareness Line est administré par un prestataire tiers, Navex Global. Les signalements peuvent être effectués en ligne ou en appelant le numéro vert pour votre région. Les deux modes de contact sont disponibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Le système vous attribuera une référence de signalement et un code secret. Pour rajouter quoi que ce soit ou signaler un autre événement survenu après avoir rempli le signalement initial, vous pouvez rappeler ou vous reconnecter en vous munissant de la référence et du code secret du signalement.

Nous encourageons nos employés à communiquer d'abord avec leur responsable ou leur supérieur ou avec un dirigeant inscrit sur la liste de contact pour faire part de leurs préoccupations ou pour effectuer un signalement. S'il ne vous est pas possible de le faire, vous trouverez également ci-dessous les numéros gratuits, lorsqu'ils existent, les instructions pour les appels payants dans les autres régions ainsi qu'un lien vers l'outil de déclaration en ligne. Vous pouvez choisir de garder l'anonymat, conformément aux lois en vigueur, bien que le suivi est plus simple si vous vous identifiez.

Dans certain(e)s pays/régions, la législation locale limite les catégories de violations pour lesquelles les employés peuvent faire des signalements et/ou les informations d'identification personnelle qu'ils peuvent communiquer par les lignes téléphoniques et outils en ligne de signalement. Si vous effectuez un signalement depuis un pays dans lequel la législation locale interdit les signalements anonymes, soyez assuré que Victaulic préservera la confidentialité tout au long de la procédure de suivi dans la mesure du possible.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER, PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



QUI CONTACTER

NUMÉROS GRATUITS

États-Unis +1 866 842-2927
Australie (Optus) Accès AT&T Direct® (+1 800 551-155) + 866 842-2927
Australie (Telstra) Accès AT&T Direct® (+1 800 881-011) + 866 842-2927
Belgique Accès AT&T Direct® (0-800-100-10) + 866 842-2927
Brésil 0800-892-1872
Bulgarie (00-800-0010) +866 842-2927
Canada 866 842-2927
Chine 4008822025
République tchèque 800-144-409
Danemark (800-100-10) +866-842-2927
Égypte (Le Caire) (2510-0200) +866-842-2927
Égypte (à l'extérieur du Caire) (02-2510-0200) +866-842-2927
Finlande 0800-9-13395
France 0800-90-9297
Allemagne Accès AT&T Direct® (0-800-225-5288) + 866 842-2927
Inde Accès AT&T Direct® (000-117) + 866 842-2927
Irlande (UIFN) (00-800-222-55288) + 866 842-2927
Israël (Barak) (1-80-933-3333) + 866 842-2927
Israël (Bezeq) (1-80-949-4949) + 866 842-2927
Israël (Golden Lines) (1-80-922-2222) + 866 842-2927
Italie (Accès AT&T Direct® à San Marino et dans la cité du Vatican
(800 172-444) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (DACOM) Accès AT&T Direct®
(00-309-11) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (ONSE) Accès AT&T Direct®
(00-369-11) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (Korea Telecom) Accès AT&T Direct®
(00-729-11) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (bases militaires américaines Dacom)
(550-2872) + 866 842-2927
Corée, République du Sud (bases militaires américaines Korea Telecom)
(550-4663) + 866 842-2927

Malaisie (1-800-80-0011) +866 842-2927
Mexique 001-877-615-4831
Pays-Bas (0800-022-9111) + 866 842-2927
Norvège (800-190-11) + 866 842-2927
Norvège (bases militaires américaines) (800-190-11) + 866 842-2927
Pologne 0-0-800-111-1983
Qatar 00-800-100-554
Roumanie (0808-03-4288) + 866 842-2927
Afrique du Sud (0-800-99-0123) + 866 842-2927
Espagne Accès AT&T Direct® (900-99-0011) + 866 842-2927
Suède Accès AT&T Direct® (020-799-111) + 866 842-2927
Suisse (0-800-890011) + 866 842-2927
Taïwan Accès AT&T Direct® (00-801-102-880) + 866 842- 2927
Turquie (0811-288-0001) + 866 842-2927
Émirats arabes unis (8000-021) + 866 842-2927
Émirats arabes unis (USO militaire et cellulaire) (8000-061) + 866 842-2927
Émirats arabes unis (du) (8000-555-66) + 866 842-2927
Royaume uni et Irlande du Nord (0-800-89-0011) + 866 842-2927

Vous ne voyez pas votre pays dans la liste ? Vous pouvez accéder à la Ligne de sensibilisation gratuite en composant le bon numéro d'accès AT&T Direct® du lien ci-dessous, puis en appelant le numéro des États-Unis 866 842-2927 www.business.att.com/bt/access.jsp (sélectionnez la première lettre du nom de votre pays pour trouver le bon pays et le bon numéro d'accès AT&T Direct®).



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)



NOTRE APPROCHE EST AXÉE SUR LA CLIENTÈLE NOUS NOUS IMPOSONS LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES NOUS TRAVAILLONS MIEUX ENSEMBLE



VC-CC-5059-FRE 9210 REV G 04/2025

Victaulic et toutes les autres marques de Victaulic sont des marques commerciales ou des marques déposées de la compagnie Victaulic et/ou de ses filiales, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Toutes les autres marques déposées citées ici sont la propriété de leurs détenteurs respectifs, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Les termes « breveté » ou « en attente de brevet » renvoient à des concepts ou modèles déposés, ou bien à des demandes de brevet relatives aux produits et/ou méthodes d'utilisation, enregistrés aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

© 2025 VICTAULIC COMPANY. TOUS DROITS RÉSERVÉS.



[UN MESSAGE DE RICK BUCHER,
PRÉSIDENT ET PDG](#)

[PRINCIPES DIRECTEURS](#)

[À PROPOS DU CODE](#)

[SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

[DURABILITÉ](#)

[LOIS ANTI-CORRUPTION](#)

[PAIEMENTS INDUS](#)

[POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX
ET INVITATIONS](#)

[CONFLIT D'INTÉRÊTS](#)

[CONCURRENCE TRANSPARENTE, OUVERTE
ET ANTITRUST](#)

[CONFORMITÉ AUX LOIS DU COMMERCE
INTERNATIONAL](#)

[FOURNISSEURS DE SERVICES
PROFESSIONNELS](#)

[PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT](#)

[RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS
ET LES FOURNISSEURS](#)

[PRATIQUES ÉQUITABLES EN MATIÈRE
D'EMPLOI](#)

[EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES](#)

[PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE](#)

[PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ](#)

[ACTIVITÉS POLITIQUES](#)

[COMMUNICATIONS EXTERNES](#)

[QUI CONTACTER ?](#)